



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infractions contre les personnes

Question écrite n° 2212

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la progression inquiétante des meurtres ainsi que des viols perpétrés dans notre pays. La connaissance des actes ne peut être prise qu'au travers des médias avec les aléas que cela comporte. Afin de pouvoir se faire une idée exacte de la gravité d'une telle évolution, il lui demande de bien vouloir lui préciser : 1o le nombre de meurtres, élucidés ou non, commis chaque année pendant la période 1982 à 1987 ; 2o le nombre de viols, suivis ou non d'assassinat, commis sur des adultes ou des enfants, chaque année, pour la période identique à celle précisée plus haut ; 3o le nombre de non-nationaux impliqués dans chacun de ces délits et si possible leur origine.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire demande à M le ministre de l'intérieur des éléments statistiques sur l'évolution des meurtres et des viols dans notre pays pendant la période 1982-1987. Voir tableau dans le JO no 36 (année 1988). Il convient de préciser que les chiffres fournis comprennent à la fois, sans qu'il soit possible de distinguer, les meurtres consommés et les tentatives. La réforme du système statistique intervenue le 1er janvier 1988 permettra dorénavant cette distinction. Voir tableau dans le JO no 36 (année 1988). En ce qui concerne ces infractions, le système statistique en vigueur ne permet pas de distinguer les infractions connexes ; il n'est donc pas possible de préciser combien de viols ont été suivis de meurtres. Il n'est pas non plus possible de distinguer les victimes adultes des victimes enfants. Il paraît utile de souligner que les chiffres communiqués recensent les faits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2212

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2504